

Nantes, le 17 mars 2025

Comité régional de suivi (CRS) des fonds européens des Pays de la Loire

Programme régional Pays de la Loire du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds pour une transition juste (FTJ) 2021-2027

Fonds européen de développement régional (FEDER) 2021-2027

Actualisation de l'évaluation *ex ante* des instruments financiers (IF)

POUR INFORMATION

Contexte

Le contexte économique depuis 2020 a été marqué par une succession de crises : épidémie de COVID 19, tensions géopolitiques et guerre en Ukraine, renchérissement du coût de l'énergie, inflation... Celles-ci ont perturbé durablement l'économie ligérienne : déstabilisation des chaînes d'approvisionnement, volatilité accrue des marchés, perspectives économiques incertaines, coût du risque accru...

A la suite de la crise sanitaire de 2020, les services de la Région avaient procédé à une actualisation de l'évaluation *ex ante* mandatée en 2018 à la banque européenne d'Investissement (BEI) visant à évaluer « *l'opportunité de la mise en place d'instruments financiers dans le cadre du COVID 19, pour une mobilisation de crédits FEDER dans le cadre de la mise en place d'un fonds de garantie spécifique dédiée à la relance post-covid de l'économie ligérienne* ».

Pour maintenir un écosystème financier le plus dynamique possible, la Région avait souhaité s'engager sur des outils dits d'ingénierie financière dans une logique d'effet de levier et de complémentarité, avec l'Etat, Bpifrance et la place financière. Grâce à la mobilisation de crédits FEDER et en parallèle du fonds régional existant (Pays de la Loire garantie), un nouvel outil de garantie a ainsi été créé dont la gratuité pour le bénéficiaire final permettait de ne pas alourdir les charges de remboursement.

Face à cette situation d'incertitude économique durable, l'objectif de la Région demeure de permettre aux petites et moyennes entreprises ligériennes l'accès aux financements nécessaires pour faire face aux défis provoqués par la succession des crises et relancer l'activité dans des conditions optimales. Une attention particulière sera accordée aux secteurs les plus durement touchés par le contexte économique actuel.

Ainsi, conformément aux dispositions du programme régional 2021-2027, l'autorité de gestion régionale souhaite saisir l'opportunité de la révision à mi-parcours en 2025 pour réinterroger sa stratégie d'intervention en matière d'instruments financiers et actualiser l'évaluation *ex ante*, condition pour contribuer aux instruments financiers (IF) à partir des programmes des Fonds de l'Union.

Renouvellement du fonds « Pays de la Loire Garantie FEDER 2021-2027 »

L'intervention du FEDER s'est traduite à partir de 2021 par le lancement du fonds « Pays de la Loire Garantie FEDER 2014-2020 » ciblé sur les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) via une dotation à Bpifrance de 3,5 M€.

Cette dotation a été complètement mobilisée en trois années ; elle a permis de réaliser 66 garanties au bénéfice de 44 entreprises des secteurs de la construction, de l'industrie et du commerce principalement.

Dans le cadre du programme 2021-2027, à ce stade, la Région fait le choix d'une intervention concentrée autour d'un seul instrument financier. Le fonds « Pays de la Loire Garantie 2021-2027 » devrait couvrir la période 2025-2029 soit cinq années, avec une dotation estimée entre 4 et 8 M€. Cet instrument de garantie destiné à prendre la suite de « Pays de la Loire Garantie FEDER 2014-2020 », vise ainsi à maintenir les dispositifs régionaux existants et renforcer les financements disponibles sur la période 2021-2027.

Afin de rendre lisible l'offre de garantie sur le territoire, cet instrument s'articulera avec le fonds « Pays de la Loire Garantie » et ciblera prioritairement les opérations de transmissions, tout en se donnant la possibilité d'intervenir sur les autres temps de la vie des TPE et PME ligériennes : créations, développement et renforcement de trésorerie. En effet, en Pays de la Loire, la transmission d'entreprise est un enjeu économique majeur. Chaque année, à l'échelle nationale, seulement la moitié des entreprises susceptibles d'être transmises le sont réellement. Maintenir ces entreprises, les savoir-faire et les compétences, et les emplois associés est donc crucial pour le dynamisme économique du territoire ligérien en particulier.

La dotation FEDER serait confiée à Bpifrance afin de permettre un déploiement rapide de cet instrument financier, susceptible de contribuer aux enjeux d'accélération de la consommation du programme. Avec un coefficient multiplicateur de 5, l'effet levier du FEDER permettrait d'apporter une garantie à un montant global de prêts d'environ 36 M€ et de garantir des prêts jusqu'à 1 M€ maximum.

⇒ L'actualisation de l'évaluation *ex ante* garantie TPE-PME FEDER est jointe en annexe à la présente note pour information des membres du CRS.



Nantes, le 17 mars 2025

EVALUATION EX ANTE

MISE EN PLACE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL FEDER / FSE+ / FTJ 2021-2027 DES PAYS DE LA LOIRE

Conformément aux dispositions du programme régional 2021-2027, l'autorité de gestion régionale propose de réinterroger sa stratégie d'intervention relative aux instruments financiers (IF) soutenus par le FEDER, à l'occasion de la révision à mi-parcours 2025 présentée lors de la présente consultation écrite.

a) Le montant proposé de la contribution à un instrument financier au titre d'un programme et l'effet de levier estimé, accompagnés d'une brève justification.

L'utilisation des IF a été étudiée lors de l'évaluation *ex ante* publiée à l'été 2022, l'évaluation ne révélait pas de besoin de financement important non couvert. Cette étude avait été réalisée dans le cadre de la préparation du programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021- 2027 des Pays de la Loire par le cabinet EY⁽¹⁾.

Le contexte économique depuis 2020 a été marqué par une succession de crises : épidémie de COVID 19, tensions géopolitiques et guerre en Ukraine, renchérissement du coût de l'énergie, inflation... Celles-ci ont perturbé durablement l'économie ligérienne.

Malgré une forte capacité de résilience du tissu économique ligérien, le contexte économique reste incertain selon les dernières données de l'INSEE ⁽²⁾ :

Au 3^e trimestre 2024, l'emploi salarié est quasi stable dans les Pays de la Loire (+0,1 %), pénalisé par la conjoncture morose. Le taux de chômage remonte à la barre des 6,0 %. L'activité stagne, sous l'effet du ralentissement du secteur tertiaire marchand. Dans la construction, les autorisations et les mises en chantier restent à un niveau très bas. La fréquentation hôtelière est en recul par rapport à la saison précédente.

Les créations d'entreprises baissent tandis que les défaillances continuent de croître.

- 2 600 défaillances d'entreprises sont enregistrées sur les douze derniers mois dans les Pays de la Loire. Cette tendance à la hausse s'observe de manière continue depuis quatre ans, bien qu'elle montre un certain ralentissement. Sur un an, les défaillances d'entreprises augmentent de 17,7 % dans la région et dépasse son niveau d'avant crise du 3^e trimestre 2019 (de 11,8 %).
- Parallèlement, 11 300 entreprises sont créées dans les Pays de la Loire, soit un recul de 2,3 % par rapport au trimestre précédent. Ce recul survient après un trimestre de baisse plus marquée.

En 2025, les dirigeants des entreprises prévoient que l'activité continuera de résister mais toujours dans un climat d'incertitude nationale, européenne et mondiale (Etude banque de France février 2025) (3)

L'évaluation ex-ante EY de 2022 soulignait :

« Des instruments financiers existent en Pays de la Loire pour répondre aux besoins de projets en transmission nécessitant de faibles montants d'investissement notamment les produits de microfinance (Réseau Entreprendre, Initiative), les instruments de garantie (SIAGI, France Active Garantie, FRG). Cette offre va être

(1) EY - Evaluation ex-ante relative au financement de la croissance des PME de moins de 50 salariés et de la transmission d'entreprises de toutes tailles - Rapport final

(2) Insee Conjoncture Pays de la Loire • n° 52 • Janvier 2025

(3) Banque de France – Les Entreprises en Région : bilan 2024 et perspectives 2025 – Février 2025

renforcée par la création du fonds PDL Garantie « spécial Relance » abondé à hauteur de 3,5 M€ par le FEDER. »

*Le soutien sur ce segment a été fréquemment relevé par les acteurs, a fortiori, dans un contexte de montants de valorisation importants des entreprises. **Il convient de poursuivre le soutien financier à ce type de projets.** En ce sens, un bilan des instruments déployés d'ici un an permettrait de contrôler la consommation des enveloppes et de garantir un financement suffisant de ce segment. »*

La Région souhaite maintenir un écosystème financier le plus dynamique possible en complémentarité avec l'Etat, Bpifrance et la place financière et en mobilisant des outils d'ingénierie financière.

Le Fonds Régional de Garantie (FRG) FEDER de 3,5 M€ porté par Bpifrance mis en place entre 2021 et 2023 a été consommé en totalité sur une période courte ; ce qui permet de confirmer la pertinence de l'intervention du FEDER sous la forme d'un instrument financier dédié aux PME.

Compte-tenu de l'existence d'un écosystème financier régional solide, la Région a choisi une intervention FEDER concentrée autour d'un seul Instrument Financier.

La dotation d'un **Instrument Financier comprise entre 5 M€ et 8 M€ de FEDER** est envisagée sur la période 2025-2029, soit cinq ans.

L'effet de levier attendu se base sur l'effet de levier constaté lors de la mise en œuvre du FRG FEDER entre 2021 et 2023. Il se situe autour de 18.4. ⁽⁴⁾

b) Les produits financiers qui seront proposés, y compris la nécessité éventuelle d'un traitement différencié des investisseurs ;

Dans le contexte économique actuel de hausse des défaillances d'entreprises et de taux d'intérêt élevés, les entreprises peuvent rencontrer des difficultés à obtenir des financements auprès des banques.

De plus, en Pays de la Loire, la transmission d'entreprise est un enjeu économique majeur.

Chaque année, à l'échelle nationale, seulement la moitié des entreprises susceptibles d'être transmises le sont réellement. Vecteur d'emplois, la transmission d'entreprise participe au maintien du tissu économique local, et si elle n'aboutit pas, en cas de cessation d'activité, c'est une disparition de savoir-faire et d'emplois. A l'échelle nationale, 25 % des dirigeants ont plus de 60 ans. Les départs en retraite représentent 68% des motifs de cessions.

Les besoins de garantie pour les projets de « Transmission » représente plus de 60% des besoins de garantie à l'échelle régionale (entre 2019 et 2023). De plus, le FRG FEDER, mobilisé sur une période courte (2021/2023), a bénéficié majoritairement (95%) à la transmission d'entreprises ce qui confirme la pertinence d'un tel outil.

Il est proposé d'intervenir à travers un dispositif de garantie bancaire intitulé « Fonds Régional de Garantie FEDER 2021-2027 » dans la continuité du FRG FEDER 2014-2020 et visant **en priorité** la transmission d'entreprises (TPE/PME) sur le territoire régional en complémentarité avec le Fonds Régional de Garantie. Il pourra intervenir si besoin sur la création, le développement et le renforcement de trésorerie des entreprises.

(4) Bpifrance BILAN FEDER 2014-2020 PAYS DE LA LOIRE

En effet, la dotation du « FRG FEDER 2014-2020 Pays de la Loire » est désormais intégralement affectée à des prêts en cours et que le fonds régional « Pays de la Loire Garantie » ne peut prendre en charge à lui seul l'ensemble des besoins en garantie liés aux enjeux de transmission.

Les outils de garantie proposés par la Région Pays de la Loire vise à rassurer les banques et à faciliter l'accès au financement bancaire pour les PME du territoire. Il sera ouvert à toutes les banques commerciales de la place.

Cet outil interviendra donc en complémentarité de « Pays de la Loire Garantie », un fonds doté de crédits régionaux en co-intervention avec Bpifrance qui a un caractère plus polyvalent (création d'entreprises, développement d'entreprise dont l'international, renforcement de la structure financière dont le renforcement de la trésorerie des entreprises, innovation). La bonne articulation entre les deux outils sera garantie grâce à une gestion confiée à Bpifrance dans les deux cas.

c) Le groupe cible proposé de bénéficiaires finaux ;

Face à cette situation d'incertitude économique durable, l'objectif de la Région est de permettre aux petites et moyennes entreprises ligériennes l'accès aux financements nécessaires pour faire face aux défis provoqués par la succession des crises et relancer l'activité dans des conditions optimales. Une attention particulière sera accordée aux secteurs les plus durement touchés par le contexte économique actuel.

Tous les types d'entreprises présentes sur le territoire régional et répondant au statut PME sont envisagés parmi les bénéficiaires.

Ce fonds a vocation à être multi-secteurs afin de mutualiser les risques et d'apporter des réponses adaptées à des problématiques spécifiques aux secteurs d'activités importants pour l'ensemble des territoires ligériens, à savoir sur les cinq départements suivants : Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85).

d) La contribution attendue de l'instrument financier à la réalisation d'objectifs spécifiques.

L'instrument financier envisagé s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique FEDER 1.3 « *Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs* » du programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021 2027.

Cet outil sera un atout pour renforcer la capacité d'adaptation de ces entreprises pour faire face aux mutations économiques (numérique, énergétiques, écologique...), tout en favorisant la transmission et l'entrepreneuriat en ouvrant la possibilité à davantage d'investisseurs de s'y engager.

L'instrument financier proposé contribuera au développement et à la préservation des savoir-faire régionaux et des emplois alors qu'une part importante des salariés ligériens (33%) sont employés par des TPE et PME.

Conformément au programme régional, l'objectif spécifique 1.3. prévoit que le FEDER puisse être mobilisé via des instruments financiers pour renforcer l'offre de financement en Pays de la Loire.

Enfin, le projet répond au critère de sélection en contribuant aux priorités du [Schéma régional de développement économique, innovation et internationalisation](#) (SRDEII) 2022-2028 et notamment en contribuant à la priorité 2 qui vise à « Préserver et renforcer la capacité d'investissement des entreprises »

La Région souhaite en effet proposer « *Une boîte à outils financière consolidée autour des logiques de garanties, prêts* ». Le recours à des instruments financiers dont l'octroi de garanties et de prêts constitue le mode d'intervention privilégié de la Région à l'appui de projets d'entreprises.